

566 (2024), Hakam Mohammad Shahwan

Décisions du TANU ou du TCNU

Le Tribunal administratif des Nations Unies a constaté que le fonctionnaire avait interjeté appel du jugement du Tribunal administratif des Nations Unies concernant sa demande d'exécution avant que le jugement du Tribunal administratif des Nations Unies dans l'affaire sous-jacente ne soit rendu et que le Commissaire général avait eu la possibilité de répondre au jugement du Tribunal administratif des Nations Unies avant de soumettre sa réponse au présent recours. Le Tribunal administratif des Nations Unies a estimé que, compte tenu des circonstances, il était dans l'intérêt de l'équité procédurale de permettre au fonctionnaire de présenter des conclusions supplémentaires dans un délai de 20 jours à compter de la publication de l'ordonnance, ne dépassant pas cinq pages. L'UNAT a accepté la requête de plaidoiries supplémentaires.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le Tribunal de l'UNRWA a rendu le jugement n° UNRWA/DT/2023/050 dans lequel il a rejeté la demande de l'ancien fonctionnaire dans laquelle il avait demandé l'exécution partielle du jugement n° UNRWA/DT/2023/018 au motif qu'il était en appel devant le Tribunal d'appel des Nations Unies. Le membre du personnel a fait appel. Le membre du personnel a déposé une requête en plaidoirie supplémentaire, demandant la possibilité de répondre aux questions présentées pour la première fois dans la réponse du Commissaire général.

Principe(s) Juridique(s)

Des plaidoiries supplémentaires peuvent être justifiées lorsque l'intimé soulève dans sa réponse des questions auxquelles l'appelant n'a pas pu répondre. Le Tribunal

d'appel des Nations Unies a également autorisé des plaidoiries supplémentaires lorsqu'une partie souhaite contester un jugement du Tribunal d'appel des Nations Unies pertinent pour sa cause, rendu après le dépôt de son appel.

Résultat

Other motion granted

Full order

[Full order](#)

Individual Party

Hakam Mohammad Shahwan

Entité

UNRWA

Numéros d'Affaires

2024-1909

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Order

28 Jun 2024

President Judge

Juge Gao

Language of Order

Anglais

Statut de l'appel

Appel

Type de Décision

Order

Catégories/Sous-catégories

Additional pleadings

Droit Applicable

UNAT Practice Direction No.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.5